

BRÈVES ÉCONOMIQUES

Tunisie & Libye

Une publication du Service Economique Régional de Tunis
Semaine du 11 novembre 2024

Tunisie – Zoom sur l'évolution de la politique fiscale (bulletin de conjoncture économique de la Banque mondiale)

La Banque mondiale (BM) a publié, le 12 novembre 2024, l'édition automnale de son bulletin de conjoncture économique pour la Tunisie, intitulée « [Équité et efficacité du système fiscal tunisien](#) » et dans laquelle elle propose une analyse du système fiscal de la Tunisie. De fait, la Tunisie, qui fait face à d'importantes contraintes budgétaires, possède toutefois un des taux de pression fiscale les plus élevés sur le continent (25,1% du PIB en 2024 selon la Loi de Finances).

LE CHIFFRE A RETENIR

22 %

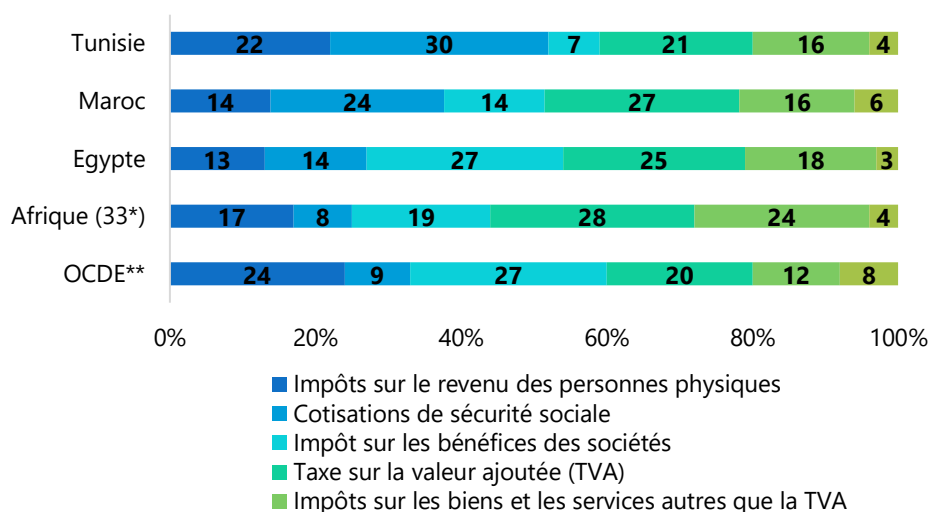
La part de l'IRPP dans les recettes fiscales tunisiennes en 2021, selon la BM et l'OCDE

Les recettes fiscales reposent largement sur la fiscalité des revenus du travail. En 2021, selon le rapport, les cotisations de sécurité sociale (CSS) étaient la principale source de recettes fiscales (30% du total ; près de 10% du PIB) devant l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP ; 22% des recettes fiscales), les taxes sur la valeur ajoutée (21%) et les impôts sur les biens et services autres que la TVA (16%). A l'inverse de l'IRPP, qui a considérablement augmenté au cours des deux dernières décennies (7,1% du PIB en moyenne sur 2021-2023, soit le double du début des années 2000), la contribution de l'impôt sur les sociétés (IS) aux recettes fiscales a diminué, sous l'effet de la réduction du taux d'imposition de 30% à 15% entre 2013 et 2021. La part de l'IS dans les recettes fiscales est désormais de 7% en 2021, alors que le ratio IS/PIB est passé de 4,3% au début des années 2000 à seulement 2,4% en moyenne sur la période 2021-2023.

Le déplacement de la charge fiscale des revenus du capital vers ceux du travail contribuerait à accentuer les inégalités et à encourager l'économie informelle. Les CSS, financées à la fois par les employés et par les employeurs s'appliquent à tous les salariés, sans exonération pour les bas salaires. Le coïncidence fiscale (y compris la CSS de l'employeur) serait particulièrement élevé, de l'ordre de 23% en 2023 pour les salaires inférieurs à 5 000 TND par an. Cela accroît significativement le coût de la main-d'œuvre pour les entreprises, les encourageant à privilégier l'informalité ou à sous-déclarer leurs revenus, bénéfices et salaires pour échapper aux charges sociales. Les changements récents apportés au régime d'auto-entrepreneur avec la simplification des démarches, la création d'une plateforme (cf brève ci-après) et de nouvelles exigences en matière de tenue des registres pourraient toutefois réduire l'informel. Par ailleurs, la fiscalité relativement faible sur les revenus du capital, généralement perçus par les ménages les plus aisés, contribue à creuser les inégalités.

Rééquilibrer la fiscalité entre revenus du travail et du capital, tout en optimisant les impôts indirects, pourrait rendre le système fiscal tunisien plus efficace et équitable. Selon le rapport, le renforcement de la fiscalité indirecte pourrait améliorer l'équité du système fiscal tunisien, à travers par exemple la taxation de produits liés à la santé et à l'environnement ou la suppression de taux réduits sur certains biens et services consommés par les ménages les plus aisés. La Tunisie pourrait également bénéficier de l'élargissement de sa fiscalité verte, notamment par l'instauration d'une taxation des émissions de carbone. Par ailleurs, la BM souligne que le projet de loi de finances 2025 (PLF 25) introduit certaines mesures visant à réduire les disparités fiscales, notamment en ajustant les barèmes de l'IRPP et l'IS.

Part des principales catégories d'impôt dans le total des recettes fiscales en 2021.



Source : OCDE

Tunisie

La France reste le 1^{er} partenaire commercial de la Tunisie sur les 10 premiers mois de 2024

L'Institut National de la Statistique (INS) a publié, le 11 novembre 2024, les [chiffres du commerce extérieur](#) pour les dix premiers mois de l'année. A fin octobre 2024, le solde de la balance commerciale est déficitaire à hauteur de 15,7 Mds TND (4,7 Mds EUR), un niveau comparable à celui de 2023 (15,8 Mds TND). La légère réduction du déficit (-137 M TND) s'explique par une hausse des exportations (+2,1% ; +1 Md TND) à 51,6 Mds TND (15,4 Mds EUR), plus prononcée que celle des importations (+1,4% ; +936 M TND) à 67,3 Mds TND (20,1 Mds EUR). Dans le détail, les principaux produits exportés à fin octobre sont les machines et appareils électriques (26,1% des ventes), les graisses, huiles et cires (8,8%) et les vêtements et accessoires (8,5%) tandis que les principaux produits importés sont la houille, le pétrole et ses dérivés (19,4% des achats), les machines et appareils électriques (12,1%) et les chaudières, réacteurs et autres engins mécaniques (7,8%). Les principaux clients de la Tunisie à fin octobre 2024 sont la France (21,7% des exportations), l'Italie (18,7%) et l'Allemagne (13,3%) tandis que les principaux fournisseurs sont l'Italie (12,2% des importations), la Chine (11%) et la France (10,2%). Sur le total des échanges, la France (15,2% du total) est le 1^{er} partenaire commercial de la Tunisie sur les 10 premiers mois de 2024.

Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique : importante dégradation du score de la Tunisie depuis 2020

La Fondation Mo Ibrahim a publié fin octobre 2024 son [rapport](#) biennal sur la gouvernance en Afrique. Ce dernier vise à attribuer, à travers 96 indicateurs répartis en 16 catégories, un score de gouvernance aux 54 pays africains. Ainsi, l'indice de gouvernance globale pour le continent atteint une moyenne de 49,3 sur 100 en 2023, soit un niveau stable par rapport à 2022, et en hausse par rapport à 2014 (48,3 sur 100). Les Seychelles, avec un score de 75,3, occupent la 1^{ère} place du classement en 2023, suivies de Maurice (72,8) et

du Cap-Vert (69,6). La Tunisie se positionne au 9^{ème} rang avec un score de 61,2 en 2023 et recule de six places par rapport à 2021 (65,5). Si le score de la Tunisie a enregistré une progression globale sur la période 2014-2020 (+2,8 points à 67,6), la forte chute observée entre 2020 et 2023 (-6,4 à 61,2) en fait le pays ayant connu la plus importante dégradation de son score de gouvernance sur la période 2014 – 2023 (-4,7 points), avec les Comores. En effet, depuis 2020, le score du pays s'est largement détérioré dans les composantes relatives à la participation citoyenne et à l'inclusion sociale (-12,2 points) ainsi qu'à l'environnement sécuritaire et à l'état de droit (-11,6 points).

Lancement officiel de la plateforme de l'auto-entrepreneur en Tunisie

Le 11 novembre 2024, le gouvernement tunisien a officiellement lancé une [plateforme](#) électronique dédiée aux auto-entrepreneurs en Tunisie. Elle vise à faciliter, pour les travailleurs éligibles, l'inscription et la gestion de leur statut d'auto-entrepreneur, tout en leur offrant un accès simplifié aux droits sociaux et aux avantages fiscaux associés. Cette initiative bénéficie du soutien financier de l'Union Européenne, qui a alloué 1 M EUR afin de soutenir la mise en œuvre du régime de l'auto-entrepreneur et d'élaborer une stratégie nationale de promotion du statut. Pour rappel, le régime d'auto-entrepreneur a été introduit en novembre 2022 par le décret-loi n°79-2022 portant de loi de finances pour 2023. Ce dispositif s'adresse aux personnes physiques de nationalité tunisienne exerçant une activité individuelle dans les secteurs de l'industrie, de l'artisanat, du commerce, ou des services autres que les professions non commerciales, et dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 75 000 TND (environ 22 500 EUR). Cette mesure devrait encourager la régularisation des travailleurs indépendants du secteur informel, estimés à 680 000 en 2019 par une [étude](#) de l'INS publiée en 2020, dont 458 000 œuvrent dans des secteurs non agricoles informels.

La Banque Mondiale accorde une subvention de 125 M EUR à la Tunisie pour renforcer son système de santé

Dans le cadre de son [deuxième cycle de financement](#), le Fonds de lutte contre les pandémies (« Pandemic Fund ») accordera une subvention de 125 M EUR à la Tunisie pour renforcer son système de santé. En Tunisie, ce projet sera mis en œuvre dès 2025 par la Banque Mondiale, l'Organisation mondiale de la santé et la FAO, et visera à améliorer la préparation aux urgences sanitaires, le développement des soins de base et l'amélioration des services hospitaliers. Ce projet a notamment été discuté avec les autorités tunisiennes lors de la [visite en Tunisie du 4 au 8 novembre de la délégation de la Banque Mondiale](#) conduite par M. Alexandre Arrobio, représentant de la Banque mondiale en Tunisie, et M. Michel Gernolatti, directeur du département Santé, Alimentation et Population pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Au total, quarante pays sont concernés par ce deuxième cycle de financement du Pandemic Fund pour un montant total de 418 M USD. Lancé en 2022 dans le cadre des travaux du G20, le Fonds de lutte contre les pandémies est le premier mécanisme de financement multilatéral destiné à aider les pays à revenu faible et intermédiaire à mieux se préparer aux futures pandémies.

En 2024, les ventes de véhicules particuliers sont dominées par Hyundai

Selon le site de presse [Il boursa](#) citant l'Agence Technique des Transports Terrestres (ATTT), les ventes de véhicules particuliers en Tunisie auraient été dominées par la marque sud-coréenne Hyundai sur les dix premiers mois de 2024. En effet, plus de 5 000 véhicules Hyundai auraient été immatriculés sur cette période, suivi de 4 450 véhicules Kia et 3 000 véhicules Suzuki. En Tunisie, la marque est distribuée par Alpha Hyundai Motor. La présence de ces trois marques asiatiques dans le top 3 confirmerait une tendance déjà à l'œuvre en 2023 où les marques asiatiques avaient représenté une part de marché totale de 60,7% contre 36,7% pour les marques

européennes, avec Hyundai en tête des ventes (6 875 immatriculations) suivi par Kia (6 264) et Toyota (4 430) selon [l'enquête annuelle du site Automobile.tn](#).

Marques	Immatriculations sur les dix premiers mois de 2024
Hyundai	5 617
Kia	4 451
Suzuki	2 929
Toyota	2 069
MG	2 060

L'étiquetage énergétique des appareils électroménagers bientôt obligatoire

L'Agence Nationale de la Maîtrise de l'Énergie (ANME) a annoncé mardi 12 octobre 2024 l'obligation de l'étiquetage énergétique des appareils électroménagers et des climatiseurs individuels par leurs fournisseurs tunisiens depuis la plateforme E-tiquette à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette annonce complète les deux arrêtés du 23 mars et du 24 avril 2023 qui exigent la réalisation de tests d'efficacité énergétique par les fournisseurs. Ces derniers devront s'inscrire sur la plateforme et renseigner le matériel à évaluer afin d'obtenir une étiquette adjointe d'un QR code, à apposer sur l'appareil. La plateforme E-tiquette a été lancée en 2021 par l'ANME et l'Economic and Social Commission for Western Asia (ESCWA), qui dépend de l'ONU, dans le cadre d'un projet du Compte des Nations Unies pour le développement (UNDA) intitulé « Mise à l'échelle de l'efficacité énergétique dans les secteurs résidentiel et des services dans la région arabe ». Les étiquettes ont la même disposition que les étiquettes d'efficacité énergétique de l'UE mais avec des chiffres au lieu de lettres, allant de 1 (turquoise, très efficace) à 8 (rouge, énergivore).

Libye

ITA Airways reprend ses vols entre Rome et Tripoli

La compagnie italienne ITA Airways a annoncé reprendre ses vols réguliers directs entre Rome et Tripoli à partir du 12 janvier 2025. Des vols programmés à raison de deux fois par semaine sont déjà en vente sur une période allant du 12 janvier et le 27 mars 2025 uniquement. Pour rappel, un vol d'essai d'ITA avait été effectué en juillet 2023, après une interruption de 10 ans des liaisons aériennes entre les deux pays.

Première réunion du conseil d'administration de la Banque Centrale de Libye

La Banque Centrale de Libye (BCL) a tenu, dimanche 10 novembre 2024, sa première [réunion](#) du Conseil d'administration depuis la nomination du nouveau gouverneur, Naji Mohammed Issa, en septembre dernier. A l'issue de cette réunion, le Conseil a adopté plusieurs mesures dont : (i) la prolongation jusqu'au 30 avril 2025 de la validité des billets de 50 dinars libyens, tout en confirmant les mesures nécessaires pour leur retrait progressif de la circulation ; et (ii) l'activation d'un système de compensation unifié entre les branches de la BCL de Tripoli et de Benghazi, une avancée qui devrait permettre aux banques de mieux gérer leur liquidité et d'améliorer la qualité des services bancaires à l'échelle nationale.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional de Tunis

Rédaction : SER de Tunis

Abonnez-vous : [S'inscrire](#)

Clause de non-responsabilité – La Direction générale du Trésor s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.